

# ANNEXES

## PRÉSENTATION DES GRANDS OBJECTIFS DU FEDER / FSE et FEAMPA 2021-2027

Date limite de justification des dépenses 31 décembre 2029

PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER FSE CORSE 2021-2027					
Objectif stratégique	Libellé objectif stratégique	Priorité 21/27	Objectif spécifique	Libellé objectif spécifique	Contenu des objectifs spécifiques
OS1	Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante	1	FEDER_1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	Soutien à la recherche publique : soutien à l'ingénierie de projet, équipements des centres de recherche, montée en gamme des infrastructures de recherche
			FEDER_1.2	Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organisations de recherche et des acteurs publics	Education numérique, administration innovante, soutien à la transformation numérique des entreprises
			FEDER_1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME, ainsi que la création d'emplois dans les PME, y compris les investissements productifs	Instruments financiers, soutien aux dispositifs de reprise d'entreprise, à l'internationalisation des PME et à la recherche privée
		1B	FEDER_1.5	Renforcer la connectivité numérique	Mise en place de centres de données régionaux, développement des services liés au THD
					OS 1
OS2	Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques	2	FEDER_2.1	Favoriser l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre	Rénovation énergétique dans le secteur tertiaire et résidentiel, expérimentation de nouveaux matériaux
			FEDER_2.2	Prendre des mesures en faveur des énergies provenant des sources renouvelables	Soutien à des projets visant à accroître la production des énergies renouvelables
			FEDER_2.3	Développer des systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents en dehors de du RTE-E	Mise en œuvre de systèmes énergétiques intelligents, équipement de conversion et de stockage
			FEDER_2.4	Renforcer l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes, en prenant en compte les approches basées sur la nature	Dispositifs de lutte contre les inondations et l'érosion côtière
		FEDER_2.6	Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficiente en ressources	Soutien à la collecte différenciée et à l'économie circulaire	
3	FEDER_2.8	Prendre des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie neutre en	Mobilité douce		

OS4	Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux	4	FEDER_4.3	Promouvoir l'inclusion socioéconomique des populations vulnérables	Soutien aux projets des quartiers prioritaires de la politique de la ville, programme de rénovation urbaine
			FEDER_4.5	Assurer l'égalité de l'accès aux soins de santé	Accès aux soins dans les zones sous-dotées
			FSE_4.a	Améliorer l'accès à l'emploi	Soutien au dispositif territoire zéro chômeur et à l'économie sociale et solidaire, formation des demandeurs d'emploi
			FSE_4.e	Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail	Soutien au service public régional d'orientation
			FSE_4.h	Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés	Soutien à l'inclusion des bénéficiaires du RSA
			FSE_4.i	Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants	Soutien aux dispositifs de lutte contre le non-recours aux aides sociales, aux accompagnements personnalisés, aux dispositifs de type "aller vers", aux accueils sociaux de proximité
			FSE		OS 4
					OS 4
OS5	Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales	5	FEDER_5.1	Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, de la culture, du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité dans les zones urbaines	Réhabilitation des espaces publics, mise en valeur du patrimoine naturel et culturel
			FEDER_5.2	Prendre des mesures en faveur d'un développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif, de la culture, du patrimoine naturel, du tourisme durable et de la sécurité dans les zones non urbaines	Réhabilitation des espaces publics, mise en valeur du patrimoine naturel et culturel - zone rurale. Opérations grands sites, réhabilitation de centres anciens, restructurations de stations touristiques
					TOTAL OS 5

## FEAMPA Corse 2021-2027

Priorité	Objectif Spécifique	numéro OS	article
1	Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental	1.1	article 14 hors 1.1.2
		1.1	article 17 1 <sup>ère</sup> acquisition d'un navire article 19 L'augmentation de la jauge pour améliorer la sécurité, les conditions de travail et l'efficacité énergétique
1	Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2	1.2	article 18 (moteur)
1	Contribuer à la protection et restauration des écosystèmes aquatiques	1.6	article 25
2	Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables, conformément à l'article 34, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1380/2013	2.1	article 23 et article 27
2	Développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, et transformer ces produits, conformément à l'article 35 du règlement (UE) n° 1380/2013 et au règlement (UE) n° 1379/2013	2.2	article 28
3	Développer les communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones côtières et intérieures	3.1	article 30